



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le 11 novembre 2018 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le Règlement PC-2890 décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2019 a été adopté.

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Donné à Pointe-Claire ce 14^e jour de novembre 2018.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular Council meeting held on November 11th, 2018 at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the By-law PC-2890 decreeing the exigible tariffs for the financing of properties, services and activities offered by the city of Pointe-Claire for fiscal year 2019 was adopted.

This By-law will come into force on January 1st, 2019

Given in Pointe-Claire this 14th day of November 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk